12

Recherche, développement et expérimentation dans les départements d'outre-mer

Michel Gervais

Inspecteur général de l'Agriculture

Recherche, développement et expérimentation dans les départements d'outre-mer

Michel Gervais

Inspecteur général de l'Agriculture

© CIRAD 1992

ISBN 2-87614-089-6

La collection Notes et documents a pour objet essentiel l'information des agents du CIRAD. Sa diffusion est limitée.

Sommaire

Avant-propos	5
Un appareil de recherche appliquée disponible	7
Des problèmes de financement	
Quelques propositions d'action	
Développer la concertation entre les financeurs métropolitains	12
Développer les concertations à l'échelon de chaque département	
Des procédures de coordination à promouvoir	14
Un préalable à respecter	15
Utiliser au mieux le potentiel du CFCS	16
Mieux organiser le dialogue entre chercheurs et producteurs de fruits tropicaux (bananes, ananas)	16
Développer judicieusement l'appui aux cultures spéciales	17
Promouvoir la coopération avec les instituts techniques de production animale	19
Avoir une véritable politique d'intervention sur la forêt guyanaise	
Renforcer l'appareil d'étude des pathologies végétales et animales	20
Dynamiser la relation à la CEE	20
Annexes	23

Avant-propos

Par lettre en date du 27 août 1991, j'ai été chargé d'une mission induite par la constatation de "la faiblesse générale du maillon qui, dans le réseau de recherche-développement-expérimentation-formation, est représenté en métropole par les instituts techniques¹". Cette faiblesse constatée encore récemment par les responsables de l'ODEADOM et de l'ANDA leur paraissait "sans doute liée à l'absence de mode de financement spécifique¹".

Cette mission devait "inventorier de manière aussi précise que possible les besoins non satisfaits dans ce secteur et présenter des propositions de manière à permettre de remédier à ces carences¹".

Pour répondre à cette demande, j'ai visité chacun des quatre départements intéressés et rencontré à Paris les responsables des politiques de recherche-développement dans les organismes concernés (ministères, instituts de recherche, organismes de développement).

Le présent document expose brièvement mes conclusions provisoires à la suite de ces visites et de ces conversations. Il a été présenté et discuté le 7 juillet 1992 au conseil d'administration de l'ODEADOM.

¹⁻Voir lettre de mission en annexe.

Un appareil de recherche appliquée disponible

Que signifie exactement, à propos des départements d'outre-mer, la faiblesse du maillon "représenté en métropole par les instituts techniques" ?

Ces instituts techniques, tels qu'ils se décrivent eux-mêmes, sont "à la fois des organismes de recherche appliquée, des structures de réflexion et d'appui technique, des centres d'information. Ils exercent une fonction très originale de relais entre la recherche et la vulgarisation et jouent, à ce titre, un rôle essentiel dans le processus de création et de diffusion du progrès technique en agriculture...

Œuvrant par filière, ils ont une triple mission:

- l'expérimentation des moyens et outils de production mis à la disposition des agriculteurs;
- la synthèse des connaissances scientifiques, techniques et économiques acquises dans les secteurs de production qui les concernent;
- un appui au développement²."

De nature juridique diverse, ce sont très souvent des associations à but non lucratif. Leur champ d'action concerne en principe l'agriculture française. Le président de l'association qui les regroupe (ACTA) résume leurs activités en ces termes : "Ils contribuent activement au progrès technique qui a fait de l'agriculture française une des plus performantes du monde."

Rien n'empêche donc qu'ils soient présents, pour les filières qui les concernent, dans les départements d'outre-mer. D'ailleurs, l'ITOVIC finance en partie des actions menées par un de ses agents aux Antilles et en Guyane et l'ITEB a détaché l'un des siens à la Réunion pendant plusieurs années. D'autre part, des missions sont régulièrement effectuées par ces organismes pour contribuer au développement technique et économique des départements d'outre-mer dans les filières qui sont de leur compétence.

Si l'on souhaite une plus grande implication de ces instituts, on est donc amené d'abord à un problème de moyens. Nous reviendrons sur cette question fondamentale.

Mais il faut également prendre en compte les particularités des appareils de production des départements d'outre-mer. Tropicale, leur production relève rarement de la compétence des instituts techniques métropolitains. Quand c'est le cas, leurs conditions techniques, économiques et sociales d'élaboration sont sensiblement différentes.

Les filières de production des produits tropicaux bénéficient de l'appui d'un certain nombre d'instituts de recherche spécialisés, regroupés depuis quelques années au sein du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

²⁻Thèmes et actions de recherche, p.9, ACTA, 1990.

Ces instituts font ainsi partie d'un établissement public industriel et commercial, qui, comme son nom l'indique, a une vocation complexe, ce qui ne simplifie ni la perception qu'en ont les agriculteurs, ni la définition de sa stratégie.

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement se présente en effet comme un appareil scientifique conçu pour couvrir la gamme complète des travaux d'application de la méthode scientifique, depuis les questions les plus abstraites, jusqu'aux problèmes les plus ponctuels que rencontrent les producteurs. D'autre part, le CIRAD se veut tourné vers la coopération internationale. Dans la tradition agricole française, à laquelle n'échappent sûrement pas les organisations agricoles des départements d'outre-mer, une coopération internationale apparaît d'abord comme une atteinte à une protection légitime des producteurs français contre leurs concurrents étrangers, et ce, même dans le domaine scientifique.

Les publications du CIRAD insistent pourtant sur le fait que les choix de cet organisme "se caractérisent par une finalisation marquée des recherches au service des politiques de développement des départements et territoires concernés³". En effet, c'est souvent le cas. Il n'en reste pas moins que les agriculteurs locaux mettent en cause la volonté de coopération internationale qui fonde le travail de cet organisme. Il reste aussi que, parfois, les chercheurs traduisent imparfaitement dans leurs discours ou leurs publications cette volonté de finalisation marquée exprimée par les responsables.

La distance entre discours et réalité observée tient aussi bien au fonctionnement des institutions de recherche qu'aux idées toutes faites qui circulent, à propos de la recherche, en dehors des milieux scientifiques.

Les perspectives de carrière offertes aux chercheurs ne privilégient généralement pas le travail de terrain. La nécessité de se faire respecter par ses pairs par des publications "sérieuses" dans des revues "reconnues" dévalorise le temps passé sur le terrain, à l'écoute des agriculteurs, ou en dialogue avec eux.

Très peu d'éléments poussent la direction d'une station à élaborer une véritable politique de communication qui lui permette de s'informer des besoins des professionnels et de les informer des progrès de la recherche locale ou internationale.

Il suffit de remarquer que la présence sur les publications des sigles des institutions non scientifiques participant au financement du travail publié est une exception. Les directions parisiennes des organismes en ont souvent conscience, les directeurs de station s'ouvrent à cette nécessité, les chercheurs réagissent de façon très variée. Des progrès sur ce terrain sont indispensables.

De leur côté, les partenaires professionnels ou politiques oscillent trop souvent entre deux attitudes apparemment contradictoires. Ils affirment assez facilement que les recherches entreprises ne servent en rien les agriculteurs. En même temps, ils sollicitent les institutions de recherche pour que celles-ci accroissent le nombre de chercheurs au travail dans le département et leur donnent plus de moyens. Une variante de cette attitude positive vis-à-vis du travail scientifique est l'ambition courante des autorités locales de mettre en place des centres de recherche qu'elles contrôleraient directement.

³⁻Le CIRAD dans les DOM-TOM, fascicule par département, p.4, CIRAD, 1989.

Dans cette contradiction se manifeste, semble-t-il, une assez grande incompréhension de la nature du travail de recherche et de la portée de ses conséquences pratiques.

On a trop souvent l'impression que prédomine une attitude très positiviste, qui amène à penser qu'un progrès décisif, pour ne pas dire miraculeux, de la connaissance entraînera inéluctablement des bénéfices économiques certains et faciles à répartir dans le secteur agricole.

Il est malheureusement reconnu que, en agriculture comme ailleurs, l'utilisation des acquis de la science à des fins de progrès économique n'a rien d'automatique. Il convient au contraire de garder à l'esprit que seuls les responsables d'entreprise directement concernés sont en mesure d'évaluer les perspectives de gain économique de telle ou telle amélioration technique ou de telle ou telle production nouvelle, et cela à leurs risques et périls. C'est en somme après une évaluation des gains potentiels que ces entrepreneurs peuvent définir avec les chercheurs concernés le travail d'adaptation scientifique et technique nécessaire pour que le pari des entrepreneurs entraîne les meilleurs résultats économiques possibles grâce au perfectionnement des itinéraires techniques.

En d'autres termes, ce n'est pas la science qui induit le progrès économique. Bien au contraire, c'est la recherche du progrès économique qui induit les recherches techniques indispensables.

Si cette constatation pouvait servir de base d'accord au dialogue entre les chercheurs, les professionnels et les financeurs, il est probable que la communication entre eux en serait facilitée, qu'on cesserait de voir les non-chercheurs osciller d'un espoir démesuré en la science à un mépris disproportionné pour sa prétendue inutilité. La recherche appliquée, soumise aux objectifs de développement économique, ne serait ni oubliée ni privée de financements.

Quant à la recherche fondamentale, financée sur le fonds de la recherche, elle pourrait être acceptée pour ce qu'elle est : son intérêt social, à priori aléatoire, ne peut se manifester que sur le long terme; de surcroît, elle ne peut se développer que dans le plus grand respect possible de la liberté de conception des équipes de recherche. Une fois reconnu par tous le fait que la recherche appliquée n'est qu'un outil permettant de dégager les conditions techniques de la réussite économique, rien n'empêcherait qu'un dialogue productif s'engage entre professionnels, chercheurs et financeurs pour définir, projet par projet, les travaux à entreprendre, leur durée et leur coût probables et la répartition de ce coût global entre les différents acteurs sociaux concernés.

Pour en revenir à la question posée, il semble que chacune des filières de production présente réellement ou potentiellement dans chaque département d'outre-mer peut trouver l'institut technique dont elle a besoin.

Dans le cas des cultures tropicales classiques, le plus souvent des cultures de l'ancienne économie coloniale, les instituts du CIRAD sont présents, compétents et actifs. Reste à mieux adapter leur travail aux besoins des producteurs sur le terrain. Reste également, et cela n'est pas le moindre problème, à mieux faire connaître aux producteurs les services qu'ils rendent.

S'il s'agit de cultures habituellement pratiquées en métropole, rien en principe n'empêche le recours aux techniciens des instituts techniques regroupés au sein de l'ACTA. Rien, si ce n'est, d'une part, un problème de financement, d'autre part, la nécessité de faire appel à des techniciens suffisamment informés et ouverts pour prendre en compte les spécificités techniques, économiques et sociales de chacun des quatre départements d'outre-mer.

Cette analyse à partir des filières marchandes laisse en outre de côté un nombre considérable de problèmes techniques, économiques et sociaux ; ainsi ceux qu'affronte cette très importante fraction d'agriculteurs vivant en marge des circuits économiques, sur de toutes petites superficies, d'abord tournés vers l'autosubsistance.

La puissance publique — collectivités territoriales comme État — devrait se pencher sur ces problèmes, ce qui impliquerait cependant un personnel spécialisé et des modes d'action spécifiques tels que ceux rencontrés à la Réunion (APR) ou en Guyane (projet de la vallée du Maroni).

A côté des instituts techniques spécialisés du CIRAD, les autres instituts de recherche (ORSTOM, INRA, CEMAGREF) sont présents, avec plus ou moins de force dans l'un ou l'autre des départements d'outre-mer. Leur situation est comparable à celle du CIRAD. Mais plus encore que ce dernier, ils semblent avoir des difficultés à faire reconnaître sous leur vocation à la recherche pure, et donc internationale, les réels efforts qu'ils accomplissent au bénéfice d'un nombre variable d'acteurs locaux.

Le cas du CEMAGREF paraît un peu particulier. Son équipe de la Martinique est engagée dans un véritable travail de développement agricole au sens que les instituts techniques métropolitains donnent à ce mot, et il semble reconnu comme tel.

Quant à l'IFREMER, ses domaines d'action me sont trop peu connus pour que je m'en permette la moindre évaluation.

Pour conclure, il apparaît que les appareils institutionnels existants sont suffisants pour remédier aux faiblesses constatées. Reste à en assurer un fonctionnement plus efficace, et, corrélativement, à s'interroger sur le financement de ce "maillon faible".

Des problèmes de financement

A propos du rôle joué par les instituts techniques, la lettre de mission incite au moins implicitement à poursuivre jusqu'au bout, à propos du financement, la comparaison esquissée en matière institutionnelle entre la situation des agriculteurs des département d'outre-mer et ceux de la métropole.

Les informations⁴ rassemblées par l'ANDA nous indiquent que l'ensemble des instituts techniques a disposé de 592 millions de francs en 1990. Rappelons que, la même année, la production agricole finale métropolitaine dépassait les 300 milliards de francs, toujours selon l'ANDA. L'ensemble des ressources du système de recherche-développement français (départements d'outre-mer inclus) était évalué à environ 4 milliards de francs, soit entre 1 et 2 % de la production finale, et la "filière du progrès en agriculture-recherche-enseignement-développement" pouvait dépasser 10 milliards de francs. En 1989, la production agricole finale des quatre départements d'outre-mer varie de 560 millions de francs en Guyane à 2 milliards de francs à la

⁴⁻ANDA, chiffres clés du développement agricole, p.18 (voir en annexe).

Réunion (1388 millions en Guadeloupe et 1519 millions en Martinique). Proportionnellement, les dépenses consenties pour la recherche et le développement sont nettement plus importantes que celles réalisées en métropole. Cette situation n'a rien d'extravagant.

Chacun des quatre départements d'outre-mer représente un cas particulier du problème général posé par le développement inégal de l'économie mondiale. L'histoire et la géographie pèsent sur ces sociétés insulaires. Seul un effort soutenu, considérable et non rentable immédiatement, peut empêcher que se creusent encore plus les inégalités entre elles et les sociétés métropolitaines ou européennes.

Cette réalité est prise en compte. L'aide au développement dans les départements d'outre-mer est comptabilisée par le gouvernement au titre des efforts faits pour consacrer 0,7 % du produit national brut à la lutte contre le sous-développement.

Si le rapport entre dépenses de recherche-développement et production agricole finale est certainement plusieurs fois supérieur à celui qu'on constate en métropole, c'est que l'effort nécessaire pour accompagner l'évolution de l'agriculture de ces départements est engagé. Est-il suffisant? Aux yeux des financeurs, certainement. Aux yeux des utilisateurs, certainement pas. Nous nous bornerons à constater qu'il est important et que, selon les endroits et les programmes, son efficacité est des plus variable.

Par rapport à la situation qui prévaut en métropole, on peut encore ajouter que cet effort repose moins sur les producteurs locaux et plus sur les subventions des collectivités territoriales. Cela s'explique, mais les conséquences qui en découlent ne sont pas toujours positives. En tout état de cause, la première conclusion, avant même de poser le problème de l'accroissement de la dépense actuellement consentie, c'est que beaucoup peut et doit être fait pour améliorer l'efficacité.

De même qu'il est inutile d'imaginer des innovations de structure, de même la question à traiter aujourd'hui porte bien sur l'efficacité des dépenses de recherche-développement telles qu'elles existent et non sur leur accroissement.

Il peut paraître surprenant de ne trouver aucun développement comptable sur un sujet qui semble si éminemment chiffrable. Ce parti pris délibéré est dû à l'extrême difficulté de recoupement des renseignements budgétaires disponibles dans chacun des quatre départements, chez chacun des acteurs de ce processus collectif que sont nécessairement la recherche appliquée et la vulgarisation de ses résultats.

Dans ce domaine, toutes les différences techniques, économiques, sociales et culturelles qui ne permettent pas de considérer l'ensemble des départements d'outremer comme un ensemble homogène se cumulent pour rendre quasi impossible toute comparaison sérieuse.

On trouvera en annexe un résumé des analyses chiffrées vraisemblables aujourd'hui, compte tenu des éléments d'information recueillis.

Sans doute conviendrait-il de poursuivre cette évaluation par un travail systématique d'analyse du système de financement de chacun des quatre départements. En effet, la place prise par les instituts de recherche, les collectivités régionales et départementales, les fonds européens, les apports des taxes parafiscales, etc. varie tellement d'un département à l'autre qu'il semble impossible de considérer l'ensemble

des départements d'outre-mer comme un tout unique. Il paraît même dangereux de les comparer l'un à l'autre sans tenir compte de leur spécificité. Il s'agit en fait de quatre cas différents, irréductibles l'un à l'autre, du développement inégal de l'économie mondiale.

La seule conclusion générale possible est que, quel que soit le département, l'effort de tous — agriculteurs dynamiques sur le terrain, organisations agricoles diverses, collectivités territoriales, instituts de recherche, État, communauté européenne — aboutit à des engagements financiers bien supérieurs à ceux consentis en métropole. Si les résultats sont très inégaux, une amélioration peut être trouvée par la recherche au cas par cas d'une meilleure efficacité de chaque programme.

C'est cette conviction qui a guidé l'établissement de la liste des propositions qui suivent.

Quelques propositions d'action

Il semble d'abord indispensable de mettre en œuvre un certain nombre de recommandations simples qui visent à améliorer l'efficacité globale du système de recherche-développement existant.

Développer la concertation entre les financeurs métropolitains

Des efforts sérieux ont déjà été entrepris pour élaborer de véritables programmes d'action coordonnant les efforts de tous les acteurs impliqués par un projet de développement donné.

Ainsi, l'ODEADOM et l'ANDA coordonnent effectivement leurs efforts. De même, le CIRAD, l'INRA, l'ORSTOM et le CEMAGREF se concertent régulièrement pour définir leur action dans les départements d'outre-mer. Cependant, le dialogue entre ces deux groupes d'acteurs semble insuffisant. Surtout, ces efforts de coordination se poursuivent sans que les trois principaux ministères intéressés soient partie prenante de la discussion. Le ministère de la Recherche suit les instituts de recherche. Le ministère des DOM-TOM semble agir de manière très autonome. Quant au ministère de l'Agriculture et de la Forêt, s'il suit, là comme ailleurs, les problèmes de production et de marché, il a été largement absent, ces dernières années, des réflexions relatives à la recherche et au développement.

Or, ces problèmes relèvent de l'autorité de la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche. C'est pourquoi son directeur pourrait prendre l'initiative de réunir, dans les meilleurs délais, un groupe de travail qui permettrait de préciser les priorités des actions de recherche-développement (et donc les financements à mobiliser) pour chacun des quatre départements d'outre-mer. Le parcours professionnel du directeur général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) qui vient d'être nommé devrait faciliter considérablement cette opération.

Une première réunion définissant la politique générale spécifique à chacun des départements devrait permettre d'harmoniser les vues des trois ministères, de l'ODEADOM, de l'ANDA et des quatre instituts de recherche. Peut-être conviendrait-il

que cette réunion ne se tienne qu'après une série de rencontres bilatérales entre le DGER et les responsables de ces différents organismes. Une telle relance est indispensable. Elle doit donner lieu à des échanges approfondis et non conventionnels entre les responsables. Elle est urgente et doit avoir été faite dans les tout prochains mois.

Une fois défini un cadre d'action commun pour chacun des départements d'outre-mer, le suivi de cette coordination pourra être confié aux responsables en charge de ces dossiers dans chacun des organismes, qui doivent, eux aussi, se concerter plus et mieux.

Il est indispensable que des contacts fréquents soient établis entre l'ODEADOM, l'ANDA, le CIRAD, le CEMAGREF, l'INRA, la DPE, le ministère de la Recherche et de la Technologie et le ministère des Départements et Territoires d'outre-mer. Tout cela ne peut se faire sans un coordonnateur accepté par tous, le DGER.

Cette coordination parisienne ne peut fonctionner que si la plus grande clarté règne dans les échanges à ce niveau et si, dans les trois cabinets ministériels concernés, un appui sans faille est accordé à cette opération. C'est une raison supplémentaire de confier l'animation de ce réseau (qui a tout intérêt à demeurer impersonnel) au directeur général de l'Enseignement et de la Recherche ès qualités.

Sans doute lui faudra-t-il confier le secrétariat de cette coordination au responsable des départements d'outre-mer de la DPE, mais c'est de son action personnelle, répétée, opiniâtre et sans concessions qu'on peut attendre, dans les deux ou trois ans qui viennent, la mise en place d'une réelle coordination entre les financeurs parisiens pour améliorer la définition et le suivi des programmes de recherche-développement de chacun des quatre départements d'outre-mer.

Pour que cette coordination vive, il faudra évidemment que, dans chacun de ces départements, soit mené un effort de coordination de même nature et de même intensité.

Développer les concertations à l'échelon de chaque département

Les acteurs parisiens, que nous croyons condamnés à rechercher sans relâche une meilleure coordination de leurs efforts sur le terrain, sont tous à la tête d'un réseau d'actions dans l'ensemble des quatre départements d'outre-mer. Nous attendons d'eux qu'ils mobilisent ce réseau pour aboutir dans chaque région à l'approfondissement du dialogue, qui se déroule généralement aujourd'hui dans un manque de clarté considérable.

Cela suppose également une volonté politique sans faille de la part de chacun des acteurs et l'acceptation d'un meneur de jeu. Officiellement, le caractère interministériel de la démarche proposée ici fait du préfet le seul acteur administratif en mesure de veiller au bon fonctionnement de cette coordination. L'ampleur des tâches de ce haut fonctionnaire rend pratiquement illusoire cette solution pourtant juridiquement correcte. C'est pourquoi il convient de confier cette tâche au responsable local qui, dans les conditions concrètes, est aujourd'hui le mieux placé pour nouer les fils de ce dialogue permanent.

A la Réunion, la place prise par le responsable du CIRAD auprès de la chambre d'agriculture, des industriels du sucre, et des deux collectivités territoriales fait de lui le coordonnateur potentiel tout désigné pour la concrétisation de ces efforts. La

préparation du renouvellement de la convention pluriannuelle entre le CIRAD, la Région et le Département lui fournit une occasion concrète de pousser au dialogue.

En Martinique, la personnalité en place qui paraît aujourd'hui le plus à même de susciter ces échanges est le délégué régional à la Recherche, qui dirige d'autre part l'antenne ORSTOM de l'île. Son autorité scientifique et sa présence dans l'île lui permettraient peut-être de proposer aux autres partenaires l'établissement d'une convention pluriannuelle du type de celle qui a été signée en 1989 à la Réunion.

En Guadeloupe, il semble que le directeur de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) soit aujourd'hui la personnalité la plus apte à jouer ce rôle : il peut s'appuyer sur les tentatives de mise en place du pôle agronomique guadeloupéen (POLAG), mais cela suppose que ce pôle s'ancre solidement dans une série de projets concrets, définis filière par filière.

En Guyane, c'est aussi au DAF qu'il faudrait confier cette tâche, en lui recommandant de s'appuyer en premier lieu sur l'appareil de formation technique agricole dont il dispose (le lycée d'enseignement général et technique agricole, ses trois fermes et le CEPPA).

Renforcer et structurer l'efficacité des chambres d'agriculture

Selon les textes en vigueur, et plus encore selon les pratiques usuelles, l'appareil français de recherche-développement agricole est totalement lié, sur le terrain, à l'action des chambres d'agriculture.

D'un département à l'autre, d'une région à l'autre, la qualité de cet appareil dépend de la qualité de l'impulsion donnée par la chambre d'agriculture. Cette impulsion est évidemment corrélée à l'efficacité du travail des syndicats représentatifs et des organismes économiques qui participent à sa direction. Il en va de même dans chacun des quatre départements d'outre-mer et il ne saurait en être autrement.

Les difficultés spécifiques des économies agricoles et des sociétés rurales dans les départements d'outre-mer rendent certainement beaucoup plus difficile l'action de ces quatre chambres. L'appareil de recherche-développement ne pourra donc s'améliorer durablement que si chacune des chambres peut bénéficier, pour son fonctionnement ou son redressement, du soutien que peuvent lui apporter, de l'intérieur, les organisations syndicales et économiques locales, et de l'extérieur, l'ANDA, l'APCA et les services extérieurs du ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

Évidemment, ce rôle éminent, qui incombe à la chambre d'agriculture du département, est d'autant plus aisé que sa représentativité est indiscutée et indiscutable.

Des procédures de coordination à promouvoir

L'effort délibéré de coordination que nous appelons de nos vœux est déjà engagé ici ou là et il a déjà abouti à définir des procédures qui ont fait leurs preuves. C'est pourquoi il paraît nécessaire de souhaiter leur extension.

LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES

Il serait indispensable que les départements des Antilles élaborent, à l'instar de ce qui a été fait à la Réunion pour la période 1989-1993, une convention pluriannuelle relative à la recherche agronomique.

Cette convention devrait être signée par le préfet, les président des conseils régional et général, celui de l'institut de recherche le mieux implanté, agissant dans le département au nom de l'ensemble de l'appareil de recherche local et du président de la chambre d'agriculture.

Le département disposerait ainsi d'un cadre stable, à l'intérieur duquel les priorités de recherche pourraient être débattues et définies en commun.

Cette convention serait d'autre part le guide d'action sur lequel pourrait s'appuyer la coordination parisienne.

LES PROGRAMMES SECTORIELS DE L'ODEADOM

Le cadre d'action constitué par cette convention pluriannuelle recèle une faiblesse structurelle qui a besoin d'être corrigée. Nécessairement conçu à partir des préoccupations des chercheurs, il abordera la question complexe de la recherche-développement par son entrée la plus générale, la plus éloignée des préoccupations des acteurs économiques. Le lien entre recherche fondamentale, recherche appliquée et développement est tellement étroit que cette faiblesse pourra être contrecarrée si on peut mettre en place une procédure qui, partant de l'entrée opposée, corrige l'approche initiale. Or, cette procédure est déjà en place. Les programmes sectoriels exigés par l'ODEADOM visent explicitement à subordonner les programmes d'action financés par cet organisme aux exigences de développement économique que doivent satisfaire les producteurs.

Il suffit de définir précisément à l'intérieur de chaque programme sectoriel les objectifs de recherche-développement qu'il implique pour obtenir, par une sorte de contre-épreuve, l'ajustement des priorités qu'il peut être utile d'imposer à la convention de recherche précédemment évoquée.

Ces programmes de l'ODEADOM sont d'ores et déjà en relation avec les PPDA de l'ANDA. Il suffit d'obtenir que la partie recherche qu'ils impliquent soit mieux identifiée, que les responsables de ces programmes de recherche soient précisés et que la totalité des financements qu'il convient de mobiliser pour chaque programme soit clairement mentionnée.

Un préalable à respecter

Comme toujours en matière de recherche (appliquée ou fondamentale), le problème préalable auquel on ne peut échapper est la nécessité de trier, dans l'infinité des études et recherches nécessaires, les quelques projets indispensables dont les chances de succès soient réelles et les possibilités d'adoption par les producteurs non négligeables.

Une bonne partie des faux débats sur l'efficacité de la recherche semble provenir du fait que, trop souvent, les producteurs, comme les chercheurs, préfèrent croire au miracle quand ils commencent à évoquer d'une même voix la nécessité de résoudre dans les meilleurs délais telle ou telle difficulté concrète. Pour que la recherche

appliquée soit efficace, c'est-à-dire économiquement productive, il faut la définir à partir d'un dialogue entre les chercheurs et les producteurs aptes à jouer un rôle d'entrepreneurs, c'est-à-dire à définir le marché pour lequel ils travaillent et le produit que ce marché est en mesure d'absorber. L'évolution en cours amène même à penser que toute recherche de diversification menée en l'absence du négoce risque l'échec.

C'est pourquoi nous recommandons que la priorité soit accordée aux recherches concernant des produits que des producteurs avisés sont en mesure d'écouler sur un marché. En d'autres termes, en l'absence d'individualités aptes à constituer un groupe de type CETA, et donc à diriger les efforts des chercheurs, il paraît fort probable que les projets issus de l'imagination des chercheurs, des administrateurs ou des hommes politiques aboutissent au mieux à des résultats plus que médiocres, au pire à un échec total. La Guyane offre en ce sens de nombreux exemples de ces errements.

Au-delà de ces recommandations d'ordre général, il semble nécessaire d'évoquer les problèmes de quelques filières spécifiques.

Utiliser au mieux le potentiel du CFCS

La filière canne-sucre-rhum offre la particularité d'avoir à sa disposition un réseau de centres techniques interprofessionnels (Réunion, Martinique, Guadeloupe) et de bénéficier d'un financement spécifique. La taxe sur le sucre produit environ 12 millions de francs à la Réunion pour une production agricole finale d'environ 500 millions de francs; 2,2 millions de francs en Guadeloupe pour une production agricole finale d'environ 200 millions de francs; 0,5 million de francs en Martinique pour une production agricole finale d'environ 84 millions de francs.

Malgré cette situation, en principe favorable, la qualité et l'importance des recherches appliquées conduites et diffusées auprès des planteurs de canne varient considérablement d'une île à l'autre. La situation dans la région la plus dynamique en ce domaine a conduit les principaux acteurs de la filière à mettre en place un dispositif interprofessionnel nouveau, qui se propose d'améliorer les performances de la recherche sur cette production. C'est la preuve que la qualité du dialogue interprofessionnel compte en ce domaine bien plus que l'existence d'une structure ou d'un financement.

La création du CFCS, Centre français de la canne et du sucre, nous paraît une initiative heureuse, qui peut assurer une meilleure adéquation des efforts des chercheurs aux besoins des professionnels.

Il reste à justifier l'adjectif "français" figurant dans sa dénomination. A ce jour, ce centre n'a pas encore étendu ses activités au-delà du territoire réunionnais. Il est indispensable que soient abordés les problèmes de la filière canne aux Antilles, tout particulièrement ceux, si préoccupants, de la Guadeloupe.

Mieux organiser le dialogue entre chercheurs et producteurs de fruits tropicaux (bananes, ananas)

Il s'agit, là encore, de filières de production pour lesquelles les recherches peuvent bénéficier de ressources provenant d'une taxe parafiscale. Ces ressources peuvent être

⁵⁻Cette somme, relative à l'année 1990, année du cyclone Hugo, est en forte réduction par rapport aux années antérieures, où elle approchait les trois millions de francs.

relativement importantes. Elles sont approximativement de 0,05 million de francs⁵ à la Réunion pour une production agricole finale de 150 millions de francs ; de 4,5 millions de francs en Martinique pour une production agricole finale de 1 500 millions de francs ; de 1,6 millions de francs en Guadeloupe pour une production agricole finale de 500 millions de francs.

La situation dans ces domaines est, là encore, peu comparable d'un département à l'autre, et, même à la Réunion, où elle est la plus satisfaisante, elle peut facilement être améliorée.

Les difficultés paraissent de deux ordres différents.

La nature même de la taxe fait problème. C'est une taxe ad valorem, assise sur les quantités de fruits exportés. Elle a été établie au bénéfice de l'IFAC en 1952 pour "pallier l'insuffisance des moyens financiers nécessaires pour mener à bien les recherches sur ces fruits et leur transformation dans des départements où ces productions représentent près de 50 % des exportations6". L'IFAC était alors une association régie par la loi de 1901, comme les instituts techniques métropolitains.

A terme, la protection douanière héritée du régime colonial dont bénéficient ces produits risque d'être remise en cause, ce qui fera apparaître le surcoût créé par cette taxe à l'exportation comme une entrave au maintien de cette culture au moment même où le besoin en recherche appliquée sera encore plus fort.

Parallèlement, l'inclusion de l'IFAC, devenu IRFA, dans le CIRAD brouille la perception qu'ont les producteurs de l'utilité des recherches financées par cette taxe. L'absence fréquente d'identification claire des recherches engagées sur ces crédits, l'absence d'un comité de pilotage présidé par un professionnel qui élaborerait les programmes de recherche et en assurerait le suivi ne peuvent que conforter ce malaise. Seule la qualité des relations individuelles maintenues par les chercheurs et les techniciens locaux limite les difficultés nées de cette dérive.

On peut d'abord se demander si les organismes mettant ces fruits sur le marché ne devraient pas accepter de fixer les budgets de recherche appliquée nécessaires à leur filière au prorata des productions plutôt qu'à celui des exportations.

En contrepartie, il paraît indispensable de mettre en place dans chaque département un comité de pilotage de la recherche sur ces filières — présidé par un producteur, dans lequel seraient présents toute l'interprofession, les financeurs et les chercheurs —, qui définirait les programmes de recherche et suivrait leur réalisation.

Sans aucun changement dans l'assiette de la taxe ou dans le financement, la mise en place de ce comité est une nécessité pressante.

Il serait parallèlement très souhaitable que chaque centre IRFA publie dans son rapport annuel un budget identifiant clairement la ressource parafiscale qu'il perçoit et indiquant à quelles recherches cette ressource a été affectée.

⁶⁻Rapport sur la taxe parafiscale de 1987 à 1991, p.1.

Développer judicieusement l'appui aux cultures spéciales

Dans chaque département, les menaces pesant sur l'avenir des productions d'exportation traditionnelles ont enclenché un fort courant cherchant à développer des productions végétales de substitution. C'est sans doute à propos de ces productions qu'on peut parler avec le plus d'exactitude de la faiblesse du maillon recherche appliquée et du manque de financement spécifique.

Il semble plus judicieux d'évoquer les difficultés propres à ces tentatives, les illusions trop fréquentes, le manque de clarté dans les relations entre les acteurs et la nécessité d'agir avec plus de méthode et de réalisme.

DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES

L'introduction de cultures nouvelles se heurte à l'absence de connaissances empiriques des producteurs et à la connaissance relativement faible que nous avons des milieux tropicaux particulièrement difficiles (en matière de pathologie par exemple).

Ce sont ces difficultés mêmes qui reportent sur l'action de la recherche une responsabilité parfois excessive.

ILLUSIONS TROP FRÉQUENTES

Dans aucun pays, sous aucun climat, il n'a jamais suffi qu'un chercheur ou qu'un groupe de chercheurs remarque l'admirable adéquation probable entre un milieu naturel donné et une espèce végétale ou animale pour qu'il devienne aisé d'implanter une production et de la rendre rentable ; et ce, même si apparemment les débouchés solvables semblent à portée de main.

Dans chacun des quatre départements, les exemples de cette illusion lyrique peuvent être trouvés.

MANQUE DE CLARTÉ DANS L'ACTION DES ACTEURS

Le plus souvent, les difficultés pratiques issues de ce qui vient d'être évoqué suscitent une grande confusion chez les financeurs : des projets apparemment séduisants se révèlent hasardeux et coûteux. Dans la phase de doute qui apparaît, chaque acteur de la "filière du progrès" cherche, et c'est bien normal, à limiter ses engagements. C'est alors que le "manque de moyens spécifiques" manifeste sa nocivité.

Les domaines de l'horticulture, du maraîchage, des productions florales ou ornementales sont et seront des champs d'observation privilégiés de ces phénomènes pervers.

AGIR AVEC RÉALISME

Afin de limiter les risques, nous préconisons de proportionner les programmes de diversification aux chances réelles de débouchés sur des marchés solvables clairement identifiés. Ce travail ne peut être produit ni par la recherche ni à dire d'expert. Seule la présence effective d'un groupe, même réduit, d'entrepreneurs dont la réussite économique est évidente dans la conduite de la diversification donne quelques chances de succès aux ambitions des visionnaires. La réussite des producteurs guadeloupéens de melons pour le marché métropolitain illustre clairement ce propos.

Ce sont ces acteurs, ces producteurs, qui ressemblent aux membres des CETA métropolitains des années 50, qu'il faut placer à la tête des comités de pilotage définissant les priorités de la recherche appliquée et négociant les montages budgétaires complexes sans lesquels ces recherches seront impossibles ou inefficaces.

S'il est vrai qu'il faut dégager des financements spécifiques pour la recherche appliquée, tous les acteurs d'une filière donnée — des producteurs aux instituts de recherche en passant par les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture, l'ODEADOM et l'ANDA — doivent être impliqués dans le financement, pour être intéressés au résultat et pour exercer les uns sur les autres un minimum de contrôle.

Enfin, il paraît impératif de proportionner les efforts de recherche appliquée aux espoirs de succès économique dans les deux ou trois ans qui viennent. Il semble généralement inopérant de vouloir mettre en place dans chaque département d'outremer un centre interprofessionnel des fruits et légumes ou son équivalent.

En revanche, la mise en place d'un centre de documentation correctement relié aux bases documentaires françaises et étrangères, l'affectation de crédits pour permettre à des techniciens et des producteurs qualifiés de visiter des zones de production comparables (Californie, Afrique du Sud, Australie, etc.) pourraient contribuer à combler à moindres frais le déficit de connaissances qui se manifestera forcément dans ces branches d'activité. Une fois ce premier stade réalisé, il sera plus facile et plus efficace de voir plus grand.

Promouvoir la coopération avec les instituts techniques de production animale

Les remarques précédentes concernant les productions végétales s'appliquent évidemment aux productions animales. Elles s'y appliquent d'autant mieux qu'elles ont déjà fait la preuve de leur efficacité en ce domaine. Il nous semble cependant indispensable de séparer, en la matière, les productions hors sol des autres productions animales (bovins, caprins).

Le développement des productions animales hors sol (volailles, lapin, porc) paraît possible dans la mesure où il existe un marché local pour ces produits, qui deviennent ainsi, dans leur branche, des produits haut de gamme. Cela suppose la recherche systématique de la meilleure productivité possible dans les élevages, et donc l'adoption des techniques les plus performantes. Les liens avec les secteurs productifs métropolitains équivalents semblent suffisants et efficaces.

En ce qui concerne les productions bovines, les problèmes d'adaptation sont plus complexes. Les réussites et les échecs rencontrés conduisent à penser que l'implication de l'institut de l'élevage est hautement souhaitable. Sans minimiser la qualité de l'apport de l'IEMVT, il semble que la création ou le maintien d'équipes de terrain mixtes alliant la recherche (CEMAGREF, INRA ou IEMVT) à l'institut de l'élevage soit à recommander.

Il en va de même pour le développement des élevages ovins et caprins, où un renouvellement et un renforcement de l'implication des instituts métropolitains semblent également des plus souhaitables.

Avoir une véritable politique d'intervention sur la forêt guyanaise

Que ce soit en matière d'accompagnement à l'exploitation de la forêt, de recherchedéveloppement de la filière bois ou surtout de mise en place d'un appareil d'observation scientifique de la forêt guyanaise, il n'y a pas de politique réelle sans moyens suffisants.

Il est par exemple indispensable et extrêmement urgent d'affecter au centre de recherche à prétention internationale que l'ENGREF a pris la responsabilité d'implanter à Kourou le nombre minimal d'agents sans lequel ce centre risque de devenir très rapidement un autre bateau fantôme dans l'océan vert.

Lors de notre visite, nous avons rencontré un jeune ingénieur qui n'avait jamais eu l'appui d'une secrétaire et d'un "homme à toutes mains". Vouloir accueillir des chercheurs internationaux sans fournir un secrétariat bilingue de très haut niveau et un agent chargé d'assurer l'entretien et la conservation du site, cela relève à nos yeux de la mauvaise plaisanterie ou du pari insensé.

Renforcer l'appareil d'étude des pathologies végétales et animales

Malgré l'extrême diversité de situation économique et sociale des quatre départements d'outre-mer, il est au moins un point qui les rapproche et qui doit être traité avec une efficacité accrue : la recherche, la surveillance et le traitement des pathologies végétales et animales qui pèsent sur le développement des productions locales.

Il est au moins une proposition qui doit être faite et appliquée rapidement : il faut renforcer la présence de spécialistes des services extérieurs du ministère de l'Agriculture et de la Forêt dans ces domaines.

Les services de la protection des végétaux, comme les services vétérinaires départementaux, doivent être renforcés et mobilisés pour appuyer auprès des groupements de producteurs les chercheurs engagés dans la lutte contre les ennemis des cultures.

Cet effort est plus indispensable encore que le maintien d'un encadrement administratif important, judicieusement choisi et informé des réalités locales, dans des DAF dont le rôle est plus complexe et bien plus stratégique que celui de nombreuses DDA.

En la matière, l'application sans discrimination des règles en vigueur en métropole relève de l'inconscience.

Dynamiser la relation à la CEE

Les fonds communautaires sont et seront de manière importante à la disposition de chacun des départements d'outre-mer. Encore faut-il que ceux-ci sachent élaborer une stratégie d'utilisation de ces fonds. A ce jour, leur maîtrise en la matière est très inégale.

Pour pouvoir tirer le meilleur parti possible de cet apport budgétaire supplémentaire, il est en effet nécessaire d'apprendre à penser les projets en des termes compatibles avec les règlements, les procédures, les façons de penser des fonctionnaires de la Communauté.

Cet effort revêt une importance particulière dans le domaine de la recherche appliquée puisque de nombreuses procédures peuvent être mises en œuvre pour obtenir l'appui communautaire. Mais il faut rappeler que ces fonds ne sont et ne peuvent être que des apports complémentaires à des fonds français (nationaux, régionaux ou départementaux) d'importance comparable.

Ce sont donc à la fois les responsables professionnels, les personnalités politiques locales ou leurs agents administratifs, les agents de l'État et les chercheurs qui doivent apprendre à travailler ensemble pour monter les dossiers de projets européens, les mettre en œuvre et en assurer tant le suivi que le renouvellement éventuel.

A ce jour, cet apprentissage s'est fait sur le tas et au gré des initiatives individuelles. Il paraît urgent de rassembler les savoirs ainsi acquis, d'en évaluer le bien-fondé et d'en généraliser la connaissance.

Il faudrait donc organiser au plus vite, en métropole ou directement à Bruxelles, un séminaire regroupant un ou deux agents de la DAF, deux ou trois responsables professionnels et deux ou trois chercheurs venant de chacun des quatre départements d'outre-mer. Ces vingt-cinq personnes seraient ainsi en mesure d'approfondir leurs connaissances sur les possibilités qu'offre la CEE en matière de financement des programmes de recherche-développement. Il serait évidemment indispensable de les mettre en présence de responsables de la Commission.

Ce séminaire permettrait du même coup de faire circuler l'information entre les départements d'outre-mer et contribuerait au développement d'habitudes de travail collectif entre des personnalités qui se connaissent mais ne savent pas toujours travailler ensemble de la manière la plus efficace possible.

L'ANDA pourrait être l'organisateur de ce séminaire. Son financement pourrait s'appuyer sur un effort de chacun et probablement sur une contribution communautaire. Une semaine complète de réflexion collective dans un lieu isolé paraît indispensable.

Si cette expérience s'avérait bénéfique, il semblerait judicieux d'en prévoir la répétition au moins une fois tous les deux ans, en en choisissant soigneusement les thèmes.

Cette formule de réflexion collective hors du territoire habituel des participants paraît d'ailleurs indispensable pour chacune des catégories professionnelles impliquées dans la modernisation des économies agricoles locales.

Parmi les personnels concernés, les plus jeunes devraient évidemment être les premiers à bénéficier de cette réflexion.

Il paraît peu opportun de donner un pouvoir quelconque, fût-il minime, à des responsables ou à des agents dont l'expérience se limite à la connaissance de leur propre région. Ce qui se fait naturellement en métropole doit, ici, être pensé, organisé et financé. Cela s'applique d'ailleurs aussi aux systèmes d'enseignement et de qualification technique. A l'heure du marché mondial unifié, le caractère défavorisant de l'insularité ne fait que s'accentuer. L'ouverture sur le monde doit être organisée. En contrepartie, la connaissance des sociétés locales doit être, elle aussi, organisée pour les agents publics et privés. Le plus souvent, quand ils prennent un poste dans ces départements, personne ne se soucie de leur fournir les éléments d'explication et les règles d'action indispensables dans les conditions de travail qu'ils vont rencontrer.

Au total, l'efficacité de l'effort de recherche appliquée pour faciliter la modernisation des agricultures des départements d'outre-mer est d'abord un problème d'organisation d'un travail collectif complexe entre des agents très différents, bien plus qu'un problème d'amélioration du système institutionnel ou de ressources supplémentaires.

juillet 1992

Annexes

Lettre de mission

Chiffres clés du développement agricole (départements d'outre-mer)

Liste des sigles

Lettre de mission

Monsieur Mermaz, ministre de l'Agriculture et de la Forêt à Monsieur le chef de l'inspection générale de l'Agriculture

Le développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer bénéficie des aides de l'Etat, des collectivités territoriales et de la communauté européenne.

L'ensemble de ces interventions à vocation économique ne peuvent trouver leur pleine efficacité que si les connaissances scientifiques et techniques concernant ces régions, ces climats et les spéculations qui s'y développent, ou peuvent s'y développer, sont établies, reconnues, diffusées et enseignées.

Or, mon attention a été attirée par le conseil de direction de l'ODEADOM sur l'urgence qui s'attache à accroître les efforts déjà entrepris dans les trois secteurs de la recherche, du développement et de la formation, compte tenu des retards importants constatés dans ces domaines sur l'ensemble des départements d'outre-mer.

Une première action vient d'être engagée par les responsables de l'ODEADOM et de l'ANDA, qui ont accompli sur place une mission conjointe afin de parvenir à une meilleure harmonisation de leurs interventions.

Cette mission a permis de confirmer la faiblesse générale du maillon qui, dans le réseau recherche-développement-expérimentation-formation, est représenté en métropole par les instituts techniques.

Cette situation est sans doute liée à l'absence d'un mode de financement spécifique.

Je vous demande en conséquence de confier à un inspecteur général de l'Agriculture une mission d'investigation destinée à inventorier, de manière aussi précise que possible, les besoins non satisfaits dans ce secteur et de me présenter des propositions de nature à permettre de remédier à ces carences.

Il lui appartiendra de s'assurer le concours des administrations centrales et locales et de prendre tous les contacts utiles avec les grands organismes de recherche ou de recherche appliquée tels que l'INRA, le CIRAD, l'ORSTOM, l'IFREMER et le CEMAGREF.

Les services compétents des communautés européennes pourront être utilement consultés.

Je souhaite que le rapport final puisse être déposé avant la fin novembre 1991.

Louis Mermaz

Chiffres clés du développement agricole (départements d'outre-mer)

Les exploitations et la population agricole dans les départements d'outre-mer

Agriculture R		Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane
Surface agricole utile (ha)		62 720	38 620	56 096	20 675
Pourcentage de la superficie totale	l	24,9	35,1	32,9	0,2
Nombre d'exploit	ations	15 200	16 038	16 530	4 500
Exploitations	• > 20 ha	195	231	149	110
	• 5 à 10 ha	2 310	886	1 535	410
	• 1 à 5 ha	7 280	4 513	9 645	3 310
	• < 5 ha	5 415	10 408	5 301	740
Population agricole active familiale*		71 270	26 759	45 781	9 004
Pourcentage de la	population active*	18,6	34,2	23,9	

^{*} AGRESTE. Statistique agricole, recensement 1988-1989, SCEES.

Source: Données 1990. L'agriculture des départements d'outre-mer en chiffres, 1991, ODEADOM.

La production agricole dans les départements d'outre-mer*

Production	Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane
Production agricole finale	2 022	1 519	1 388	560
Productions végétales	74,6	83,8	79,0	90,2
Canne	27,7	5,4	19,9	0,1
Banane	1,8	44,7	21,7	1,1
Autres produits d'export				
à taxe parafiscale	3,0	4,0	3,5	3,6
Productions animales	25,4	16,2	21,0	10,0
Porcs et volailles	18,5	4,7	7,3	5,4

^{*} En millions de francs.

Source : AGRESTE. Départements d'outre-mer, statistique agricole annuelle et production agricole finale, 1989, SCEES.

Le potentiel de recherche et de développement

Potentiel	Réunion	Martinique	Guadeloupe*	Guyane*
Chercheurs,				
techniciens supérieurs				
ingénieurs et VAT	62	60	101	42
• CIRAD	42	21	23	18
 Autres organismes nationaux de recherche (INRA, ORSTOM, Université)¹ 	6	20	73	22
 Organismes de recherche appliquée (CTICS, ITOVIC, etc.) 	14	19	5	2
Agents de développement ²	128	35	69	21
Chambres d'agriculture ²	77	27	69	11

^{*} Chercheurs, ingénieurs et VAT.

Sources: 1 - Livre blanc de la recherche, 1990.

2 – ANDA.

Financement de la recherche-développement*

Ressources des organismes	Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane
CIRAD ¹	43 250	19 653	24 862	21 117
CIRAD ²		18 957	25 900	
ORSTOM ³		7 494	[8 500] ³	?
INRA ⁴		167	50 949	6 630
INRA ²			87 600	
CEMAGREF ⁵		2 968		
CEMAGREF ²		2 274		
Autres organismes				
CTCS ²		6 540		
CTCS ⁶	8 345		5 000 ⁷	
LAPRA			900 ⁷	
ITOVIC ²		650	?	?
SECI ²		5 400		
Divers ⁶	1 221			?
Total	52 816	42 872	81 711 ⁸	27 747
Chambre d'agriculture9				
SUAD	23 303	6 768	12 279	?
EDE	12 268	2 945	3 564	?
Autres	17 167	?	?	, ?
Total recherche-développement	105 554	52 585	97 554	27 797 ?
Production agricole finale	2 001 000	1 510 000	1 388 000	560 000
Pourcentage R-D de la			·	
production agricole finale	5,2	3,5	7,0	5,0
* En milliers de francs			·	

^{*} En milliers de francs.

Sources: 1 - Document interne CIRAD, 1991.

- 2 Livre blanc de la recherche, données 1990.
- 3 En Guadeloupe, l'ORSTOM ne semble plus engagé aujourd'hui dans des études ou des recherches liées à l'agriculture.
- 4 Document budgétaire interne INRA, 1991.
- 5 Rapport annuel du CEMAGREF-Martinique, 1990.
- 6 Document DAF, 1991.
- 7 Entretien avec les responsables des organismes, janvier 1992.
- 8 L'incertitude venant des deux évaluations de l'INRA porte sur 30 millions de francs.
- 9 Documents budgétaires parvenus au bureau de tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Forêt. Réunion et Guadeloupe : budget primitif 1991 ; Martinique : budget primitif 1989 ; Guyane : le document ne distingue pas les budgets des différents services de la Chambre.

Ce tableau, très incomplet, est le résultat du travail très superficiel que j'ai pu mener dans le cadre de ma mission. Il ne figure ici que pour stimuler la réflexion.

Liste des sigles

ACTA, Association de coordination technique agricole

ANDA, Association nationale pour le développement agricole

APCA, Assemblée permanente des chambres d'agriculture

APR, Association pour la promotion rurale

CETA, Centre d'études techniques agricoles

CFCS, Centre français de la canne à sucre

CFPPA, Centre de formation professionnelle et de promotion agricole pour adultes

CTICS, Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre

DAF, Direction de l'agriculture et de la forêt

DDA, Direction départementale de l'agriculture

EDE, Établissement départemental de l'élevage

IFREMER, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

ITEB, Institut technique d'élevage bovin

ITOVIC, Institut technique de l'élevage ovin et caprin

ODEADOM, Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer

PPDA, Programme pluriannuel de développement agricole

SCEES, Service central des enquêtes et des études statistiques

SUAD, Service d'utilité agricole de développement

Collection Notes et Documents

- 1 La production agricole « reproductible » Dossier préparé par René Tourte
- 2 Comment écrire pour les anglophones Jacques Bertrand
- 3 La gestion des entreprises de recherche agronomique

Dossier préparé par René Tourte

4 Economie opérationnelle et politiques agricoles au CIRAD

Michel Griffon

5 Quel long terme pour la production agricole en Afrique au sud du Sahara? Les idées de Carl K. Eicher

Dossier préparé par René Tourte

6 La recherche agricole au Sénégal et la Banque mondiale

Dossier préparé par René Tourte

- 7 Bases de données et systèmes experts Jean-Claude Bergonzini, Jean-François Foucher, Benoît Girardot
- 8 Quelques réflexions sur la recherche agronomique en Afrique

Hervé Bichat

- 9 Prospective des déséquilibres mondiaux : la filière agroalimentaire et agro-industrielle Michel Griffon
- 10 La politique de communication du CIRAD Stratégie et programme d'action pour 1992-1995
- 11 La croissance agricole en Asie et en Afrique Démographie, urbanisation, pauvreté, interactions avec l'environnement John W. Mellor Suivi du texte original en anglais



Centre
de coopération
internationale
en recherche
agronomique
pour le
développement

42, rue Scheffer 75116 Paris France